

**Arrêté du 13 juin 2008 fixant le taux de la contribution financière due à l'Ecole des hautes études en santé publique par les établissements énumérés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) du titre IV du statut général des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales**

13/06/2008

**Consulter également** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique de l'État